

Département de médecine familiale

Université d'Ottawa

Nom de la police:	Fonds d'éducation des résidents
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision:	
Département de contact:	P/G Directeur de programme dfmpgmanager@uottawa.ca

Objectif:

Permettre aux résidents d'accéder à des fonds qui les aideront à assister à des conférences éducatives et/ou à acheter du matériel éducatif.

Politique:

Les résidents peuvent demander des fonds pour les aider à assister à des conférences éducatives. Les résidents peuvent demander jusqu'à un maximum de 300 \$ par année de résidence (PGY1, PGY2 et PGY3).

Dépenses admissibles:

- Frais d'inscription à des conférences éducatives
- Matériel didactique requis pour la conférence
- Frais de transport liés à la participation à la conférence.
- Matériel pédagogique (livres ou applications médicales). Équipement non admissible.

Les fonds non dépensés ne peuvent pas être réclamés après l'obtention du diplôme.

Champ d'application: Cette politique s'applique à tous les résidents en première, deuxième et troisième année d'études postdoctorales. (PGY 1, 2 et 3). Le montant est calculé au prorata du nombre de mois d'inscription au programme de résidence.